

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 31 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DEVE 55 Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques - Adoption d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile et création du Comité d'orientation de l'Observatoire municipal des Ondes.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DEVE 166 du Conseil de Paris des 15 et 16 octobre 2012 approuvant la révision de la Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les 4 opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, d'adopter une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile et de créer le Comité d'orientation de l'Observatoire municipal des ondes ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 16 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : La stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques est approuvée.

Article 2 : La nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile est adoptée.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer cette Charte.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à créer le Comité d'orientation de l'Observatoire municipal des ondes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO